



SORTIE CULTURELLE

DEMANDE D'INSCRIPTION

IDENTITE DU DEMANDEUR

NOM (en majuscule) :

PRENOM :

ADHERENT : OUI NON Tél

Email

LA SORTIE

INTITULE :

Merci de noter le titre indiqué sur le dépliant informatif

DATE(S) :

Lorsque plusieurs dates sont proposées pour la même sortie, veuillez les prioriser si nécessaire

Si la sortie comporte une ou plusieurs nuitées (mention obligatoire) :

Je souhaite une chambre single (supplément chambre individuelle à ma charge)

Je souhaite une chambre double avec :

1 grand lit

2 lits simples (twin)

Afin de faciliter l'enregistrement à l'hôtel, merci de préciser l'identité de la personne concernée

Nom/Prénom :

PARTICIPATION FINANCIERE : (1 chèque par personne et par sortie)

Je joins à la demande un chèque libellé à l'ordre de l'Institut du temps libre d'un montant de€

Attention ! La participation à la sortie sera validée lors de la réception du chèque. Il peut être :

- adressé par voie postale au siège de l'Association
- remis à un Administrateur lors d'une conférence

Un virement bancaire peut également être accepté : contacter l'ITL préalablement

Merci de remplir un imprimé par personne et par sortie adressé par :

mail à : contact@institutdutempslibre.fr

courrier postal à : ITL « sorties culturelles » 11 rue des Saulées 63400 CHAMALIERES

INFORMATIONS

Les informations communiquées sont confidentielles ; elles sont destinées uniquement à l'organisation du séjour.

La participation au séjour sera confirmée par un mail de l'ITL à la réception du paiement.

Une liste d'attente peut être constituée ; en cas de désistement, il sera fait appel aux adhérents de la liste d'attente dans l'ordre d'arrivée des demandes, expressément formulées par écrit.

1- Désistement du participant

Voir les conditions de l'assurance annulation.

Le participant doit informer l'ITL de son indisponibilité par mail ou téléphone dès qu'il en a connaissance.

Le participant peut également proposer un remplaçant (adhérent ou non) qu'il aura préalablement sollicité. Dans ce cas, l'assurance annulation ne sera pas activée et son chèque sera détruit dès réception de la participation financière de son remplaçant.

2- Annulation de la sortie

En cas d'annulation de la sortie pour quelque motif que ce soit, les adhérents sont informés dès que possible par mail ou téléphone et les chèques de participation sont détruits.

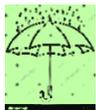
Date de la demande :

Signature du participant

INFO ASSURANCE

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Le produit assurance groupes confiance est destiné à garantir les dommages subis par l'assuré avant et pendant le voyage ainsi que les frais restés à sa charge. **Il ne couvre pas les frais du transport qui restent dus, quelle que soit la cause d'annulation.**



Qu'est-ce qui est assuré ?

ANNULATION DE VOYAGE PAR LES PARTICIPANTS

Annulation en **toutes causes justifiées** : franchise de 10% avec un minimum de 50€ / personne

BAGAGES

Vol, perte, destruction des bagages

ASSISTANCE RAPATRIEMENT

Retour anticipé

Frais de recherche, de secours et de sauvetage

Assistance juridique à l'étranger

Prolongation de séjour jusqu'à 80 € par jour par personne avec un maximum de 10 jours

Frais médicaux à l'étranger

FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'au prorata temporis



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ L'annulation pour convenance personnelle
- ✗ Les frais du transport
- ✗ Les frais médicaux dans le pays de domicile.



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat :

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance
- ! Tout acte intentionnel de l'Assuré pouvant entraîner la garantie du contrat.